



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

Assemblée des délégués du mercredi 20 avril 2022 à 20h00 au Café Restaurant de l'Avenir, à Remaufens

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée par M. le Président
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 24 novembre 2021
4. Comptes 2021
 - 4.1 Comptes de fonctionnement
 - 4.2 Comptes d'investissement
 - 4.3 Rapport de l'organe de révision
 - 4.4 Approbation
5. Règlement du personnel de l'Association des communes de la Veveyse : approbation
6. Plan directeur régional : information
7. Association des communes de la Veveyse : transition
8. Divers

1. Ouverture de l'Assemblée par M. le Président

M. le Président ouvre cette assemblée à 20h00 et procède aux salutations d'usage. Il remercie la commune de Remaufens pour l'accueil. Il annonce la présence des représentants de la presse pour Le Messager et la Liberté.

Les personnes suivantes sont excusées :

- M. Gérard Buchs, Mme Rahel Preisig, MM. Eliot Savoy, Robert Savoy, Daniel Maillard, Daniel Figini, Jérôme Allaman, François Pilloud, Thierry Vial.

Toutes les communes sont représentées. Total des voix 38, majorité à 20 voix.

La parole est transmise à Stéphane Dorthe, syndic qui souhaite la bienvenue à Remaufens.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est accepté.

2. Nomination des scrutateurs

Thierry Bavaud (Châtel-St-Denis) et Cédric Borer (St-Martin) sont nommés scrutateurs pour la soirée.

3. Procès-verbal de l'assemblée du 24 novembre 2021 : approbation

Le procès-verbal a été transmis aux délégués avec la convocation.

Nicole Tille demande de joindre le rapport de la commission financière avec le PV.

Aucune remarque n'est signalée. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

4. Comptes 2021

La parole est donnée à **Joseph Aeby** qui présente les chiffres chapitre par chapitre avec ses commentaires.

4.1 Comptes de fonctionnement

Les comptes de fonctionnement bouclent par un excellent résultat final qui s'élève à 121 981 fr. 32.

4.2 Comptes d'investissement

Les comptes d'investissement concernent uniquement le PDR avec des charges à hauteur de 193 052 francs.

4.3 Rapport de l'organe de révision

La Conférence des syndics a approuvé, lors de sa séance du 1^{er} avril dernier, les comptes avec la proposition de la fiduciaire qui est de reverser aux communes l'excédent de recette du chapitre « Administration » d'un montant de 29 761 francs.

Questions

Aucune

4.4 Approbation

Votation à main levée

Les comptes 2021, y compris la proposition de la fiduciaire, sont approuvés à l'unanimité.

Joseph Aeby est remercié pour son excellent travail.

5. Règlement du personnel de l'Association des communes de la Veveyse : approbation

Ce document a été établi sur la base du règlement du personnel de l'Etat de Fribourg. Il a été soumis à Me Peiry, spécialiste dans les RH. **M. le Président** remercie les membres du groupe pour leur travail à l'élaboration de ce règlement. Il a aussi été approuvé par la Conférence des syndics le 20 janvier dernier.

M. le Président relève quelques points importants dans les différents chapitres.

Ce document ne soulève aucune question.

Votation à main levée

Le règlement du personnel de l'Association des communes de la Veveyse est approuvé à l'unanimité.

6. Plan directeur régional : information

La parole est transmise à **Savio Michellod** qui donne quelques informations sur l'état actuel des travaux du PDR et sur la suite de ces derniers.

La première partie du PDR est bouclée avec le volet stratégique soit le plan d'aménagement régional. Les retours de la consultation ont été pris en compte et certains ont été intégrés. Avec les travaux de la 2^{ème} phase du PDR, volet stratégique, qui se termineront dans un mois, l'avant-projet sera ensuite envoyé en consultation publique.



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

Une séance d'information à la population est fixée au 22 juin prochain à Attalens. Les mesures que composent ce volet stratégique sont actuellement en consultation auprès des communes et seront validées au CoPil du 5 mai et à la Conférence des syndics du 19 mai 2022. Elles font suite aux informations reçues lors des séances avec les communes de janvier 2022. Ces séances ont permis de connaître l'ensemble des projets veveysans.

Des discussions auront lieu avec le SeCA. Les communes ont la volonté de défendre notamment la zone d'activité à proximité de la gare de la Verrerie. Le canton a refusé le premier projet lors du volet opérationnel. La Commune a donc soumis un second projet. La région a émis le souhait de défendre cette zone à proximité d'une gare et qui évite la traversée de localités pour rejoindre l'autoroute. Le PDR doit également être coordonné avec l'Agglo Rivelac. Les calendriers ne sont pas tout à fait les mêmes alors que le PA5 va prendre un petit peu plus de temps. La Veveyse doit surveiller que l'Agglo Rivelac intègre les informations veveysannes notamment sur les priorités d'urbanisation.

Des volets ZACT/Mobilité seront intégrés au sein de l'ACV.

Pour les zones d'activité, un mandat sera conclu avec la société Sofies SA et pour la mobilité, l'ACV doit profiter des compétences de la Commission Transports de la RGV. Il y a de grandes attentes en Haute-Veveyse pour améliorer la desserte en transport public.

Savio Michellod donne ensuite quelques exemples de mesures. Ces dernières sont présentées sous forme de fiche de projet.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

Phase 2, avant-projet du PDR

- 5 mai 2022 / CoPil (validation de l'avant-projet de PDR)
- 19 mai 2022 / Conférence des syndics (accord pour la consultation et l'examen préalable)
- 22 juin 2022 / Information aux communes et au public

Phase 3, projet du PDR

- 27 mai au 27 août 2022 / Consultation et examen préalable
- 28 septembre 2022 / CoPil (validation des réponses à la consultation)
- 17 novembre 2022 / CoPil (validation des réponses au droit d'être entendu)
- Janvier 2023 / CoPil (validation du projet de PDR)
- Février 2023 / Adoption du PDR

M. le Président remercie Savio Michellod pour ces explications et comprend la certaine frustration sur la liberté de manœuvre dans ce projet.

7. Association des communes de la Veveyse : transition

Joseph Aeby dit que l'ACV est à quelques semaines de la date fatidique du 31 décembre 2021 pour reprendre la main avec l'ABMG.

Plusieurs thématiques sont remises en question :

- Clés de répartition du district
 - ✓ Enregistrement des données relatives aux effectifs de la population légale
 - ✓ Réception des données fiscales de référence



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

- ✓ Etablissement des clés
- ✓ Distribution des clés (selon liste)

- Tourisme
 - ✓ RGV démissionne de Suisse Tourisme
 - ✓ OT-GL et OT-VE adhèrent à titre individuel à Suisse Tourisme
 - ✓ RGV encaisse pour la dernière fois en 2022 la cotisation annuelle des membres spéciaux
 - ✓ OT-GL et OT-VE facturent la cotisation annuelle des membres spéciaux dès 2023
 - ✓ RGV démissionne de l'APPT
 - ✓ OT-GL et OT-VE adhèrent à titre individuel à l'APPT
 - ✓ RGV paie encore la cotisation 2022
 - ✓ OT-GL et OT-VE paient la cotisation dès 2023
 - ✓ OT-GL et OT-VE modifient leurs statuts dans le sens de la LT
 - ✓ OT-GL et OT-VE demandent leur reconnaissance à l'UFT
 - ✓ OT-GL et OT-VE établissent leur facture annuelle aux communes de leur district

- Mobilité
 - ✓ Création d'une commission « Mobilité / Transports publics »

- Aménagement du territoire
 - ✓ Etablissement des plans directeurs régionaux sous contrôle et compétences de l'ACV
 - ✓ Reprise de la coordination en matière d'aménagement du territoire, gestion de la base de données SyZACT et gestion potentielle des zones d'activités à l'échelle régionale

- Economie-Entreprises
- Energie
- Développement régional
 - ✓ Evénements et visites d'entreprises
 - ✓ Innoreg-NPR

- Mandats
 - ✓ Comptoir de la Veveyse
 - ✓ PVV
 - ✓ AJV
 - ✓ Comptabilité ACV

Personnel : une première discussion avec Joelle Ducotterd a eu lieu avec les membres du bureau de l'ACV. Laura Casalderrey et Ludivine Besomi s'occupent principalement des dossiers glânois. Il y a aussi l'apprentie Beatriz.

Finances : il reste 147 000 francs (7 fr. 50/habitant) pour le fonctionnement de la RGV.

Prochaines étapes :

- Valider chaque mandat
- Entretien avec le personnel et validation du futur
- Adaptation des statuts pour les associations concernées
- Etablissement des budgets détaillés



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

M. le Président remercie Joseph Aeby pour cette présentation. Il compte sur le soutien de toutes les communes pour accompagner l'ACV dans cette transition.

8. Divers

LDIS

La parole est transmise à **M. le Préfet**.

Il se réfère à l'AD des ASF. Deux décisions importantes ont été prises :

- La mise en place d'une nouvelle organisation avec la nomination d'une Commission Nouvelle structure. Cette dernière sera l'organe de coordination. Du côté des pompiers, la commission a nommé un responsable de la cellule en la personne de M. Laurent Surchat, cadre au CSPI Glâne-Sud. M. le Préfet va tout mettre en œuvre pour ne pas négliger la communication. La Commission va éditer des bulletins d'informations dont le premier numéro a paru le 31 mars dernier. Il en sera de même après chaque séance. Il s'agit maintenant d'engager un.e administrateur/trice. Un nombreux important de postulations a été reçu. Le GT ad'hoc est en train de les étudier et de plancher pour un engagement au 1^{er} septembre 2022. Le GT « Bâtiments » sera piloté par le syndic d'Ursy M. Philippe Dubey. Un point extrêmement important sera discuté à la prochaine séance, il s'agit de la taxe d'exemption (non pompier). La Commission préconise le fait qu'il y ait une taxe qui puisse couvrir une bonne partie du budget.
- La validation des statuts. Il compte sur le rôle des exécutifs pour faire valider les statuts dans les législatifs. Les arguments sont là pour les 52 communes du sud fribourgeois. Le rôle est important et les préfetures sont à disposition en amont ou pendant la séance de législatif.

Site internet

Un GT composé d'Anne-Lyse Menoud, Rolf Scheuner, Charles Ducrot et Nathalie Fragnière, accompagné par du bureau Media Synergie ont travaillé sur le projet du nouveau site internet de l'ACV www.acv-fr.ch.

Anne-Lyse Menoud informe que le site est en ligne et chaque commune peut aller y jeter un œil et signaler les éventuelles coquilles.

Le site se doit d'être évolutif, une partie Ukraine a été ajoutée en vue des éléments politiques récents.

Elle remercie Chantal Honegger qui a fait un super travail pour ceux et celles qui accueillent des Ukrainiens.

Elle remercie le GT et tous ceux et celles qui ont contribué à la création du site.

Mandat de Joseph Aeby

M. le Président informe que pour assurer la transition entre la RGV et l'ACV, la Conférence des syndicats a validé l'élaboration d'un mandat avec Joseph Aeby afin de garantir la continuité.

M. le Président termine en souhaitant une bonne fin de soirée à toutes et à tous et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié. La séance est levée à 21h15.

Nathalie Fragnière
Secrétaire
Châtel-St-Denis, 9 mai 2022

Rolf Scheuner
Président